



## Coupe du Club

Grade : 5C

Samedi 30 septembre – dimanche 1 octobre 2017

Société des Régates d'Antibes

### AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES

2017-2020



**ATTENTION, LIMITATION DU NOMBRE DE PLACES, VOIR ARTICLE 10**

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM)  
quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### 2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
  - 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de toutes les catégories de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (moins de 6 milles).  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - 3.1.2 tous les bateaux du système à handicap Osiris, ORC et Multi 2000.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent :  
S'inscrire sur [www.sr-antibes.fr](http://www.sr-antibes.fr) au plus tard le 28 septembre avec paiement possible par carte bancaire sur le site du club ou le vendredi 29 septembre de 16h00 à 19h00 au Bâtiment Libeccio, Quai Nord du Port Vauban - 06600 ANTIBES 04.93.65.80.00
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile validée compétition ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Jusqu'à 8,99 m : 40 €

De 9.00 m à 10,99 m : 50 €

11.00 m et plus : 60 + 10 € par équipier supplémentaire au-delà de 6 équipiers

Ces droits comprennent : La gratuité du port de St Raphaël ou Port Fréjus pour une nuit

Le buffet le dimanche soir à Antibes

#### 5. PROGRAMME

5.1 Briefing Skipper à 8h45 devant le club

5.3 Le samedi 30 septembre: 1er signal d'avertissement à 10h00 en baie de la Salis.

Le dimanche 1 octobre: 1er signal d'avertissement à 10h00 en baie de St Raphaël

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site S.R.A. ou aux inscriptions le vendredi.

#### 7. LES PARCOURS

Les parcours sera de type côtier Antibes – St Raphaël samedi  
et St Raphaël – Antibes dimanche

#### 9. CLASSEMENT

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 Une course sera courue et devra être validée.

9.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL, temps sur temps pour les Multi 2000 et en coastal/Long Distance triple number pour les ORC

Les regroupements de classes seront effectués de la façon suivante :

SR Antibes 2017		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K
Flamme 1	Toutes classes ORC	

#### 10. PLACES AUX PORTS

Le nombre de places aux ports de St. Raphaël et Port Fréjus est limité à 50 PLACES. Elles seront attribuées lors de la confirmation des inscriptions.

Une inscription est confirmée lorsque le paiement a été enregistré : paiement en ligne ou chèque déposé ou envoyé au bureau des régates.

**En cas de dépassement du nombre d'inscrit, une sélection sera faite en fonction de la date de préinscription et de la taille du bateau.**

## **12. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **13. RESULTATS ET PRIX**

A 19h00 dimanche après la régates au siège de la S.R.A.

## **14. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le 04.93.65.80.00.